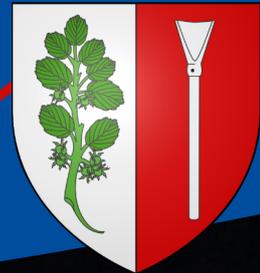


LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°29 - Décembre 2021



~ Joyeuses fêtes ~

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 12h

Le samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER...



Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



@ mairie@oberhaslach.fr

TOUTE L'ACTUALITÉ COMMUNALE



Sur le site internet
www.commune-oberhaslach.fr



Sur la page Facebook
« [Commune d'Oberhaslach](#) »



En téléchargeant

l'application mobile « IntraMuros »
disponible gratuitement sur le
Play Store et l'App Store !



A vos agendas !

● Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 24 décembre 2021
- Vendredi 29 janvier 2022
- Vendredi 26 février 2022
- Vendredi 25 mars 2022



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

- Tous les samedis de 9h à 11h
à compter du 19 mars 2022
- Sauf jours fériés



● Collecte des sapins de Noël

Par les conscripts à votre domicile

- Le 8 et 16 janvier 2022
- Sapin à déposer en bord de rue,
devant votre domicile
- Participation du montant de votre choix



● Marché



Sur le parking en face de l'Hostellerie St Florent

- Tous les mercredis de 16h à 19h



● Don du sang

À la salle des fêtes

- Lundi 21 février 2022 de 17h à 20h



Mes chers concitoyens,

Le contexte sanitaire, et tout particulièrement cette cinquième vague, nous laisse un amer sentiment de « retour à la case départ ».

Malgré les campagnes vaccinales, les choses ne semblent pas s'améliorer sur le front de l'épidémie. Seul élément de satisfaction, malgré cette nouvelle explosion du nombre de cas, le nombre de formes graves et de décès progressent bien plus lentement que lors des épisodes précédents.

À l'approche des fêtes de Noël, la plus grande vigilance reste de mise. Et c'est avec beaucoup de regrets que nous avons dû nous résigner à annuler, une nouvelle fois, une large partie de notre traditionnel programme de manifestations de fin d'année.

Ainsi, le repas de Noël des aînés aura une nouvelle fois été livré à domicile, le spectacle de Noël des enfants a été annulé, et nous ferons également à nouveau l'impasse sur la cérémonie des vœux.

En espérant que nous pourrions nous rattraper dès le printemps dans un contexte apaisé. Nous nous consolerons avec le souvenir des rassemblements que nous avons pu organiser ces dernières semaines et que vous pourrez retrouver en image dans ces quelques pages de notre régulière information communale.

Aux côtés des dernières réalisations et de quelques projets, vous retrouverez dans ce nouveau numéro une actualité municipale riche qui démontre malgré le contexte, le dynamisme de notre village et de nos associations.

En vous en souhaitant une bonne lecture, permettez-moi enfin de profiter de ces quelques lignes pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et de beaux moments de retrouvailles familiales.

Bien à vous,



Votre Maire
Jean BIEHLER

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

PRESCRIPTION DE RETENUES DE GARANTIE

Dans le cadre du marché d'extension et de restructuration de l'école maternelle et de l'aménagement du périscolaire, une retenue de garantie a été prélevée sur les titulaires des différents lots. Cette retenue de garantie est aujourd'hui atteinte. Notre commune est donc fondée à récupérer la retenue de garantie constituée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5729,65 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces crédits au budget primitif de 2021.

ONF : ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMES DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX POUR L'ANNÉE 2022

Après avoir pris connaissance des devis d'exploitation et des prestations d'encadrement des travaux d'exploitations et patrimoniaux, le Conseil Municipal décide d'approuver les devis (un devis chiffré à 5 3252 euros HT et un devis chiffré à 2 221,16 euros HT, de voter les crédits correspondants au budget primitif « forêt » de l'année 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'ONF.

Le programme prévisionnel des coupes pour l'année 2022 prévoit quant à lui 93 680 € de recettes et 64 077 € de dépenses soit un bilan net prévisionnel de 29 603 €. Le Conseil Municipal a décidé d'inscrire ces crédits au budget primitif « forêts » de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions établies par l'ONF.

ACQUISITION FONCIÈRE AU LIEU-DIT « SCHELMENGRUBE »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de terrain, au lieu-dit « Schelmengrube » sur les futures tranches du lotissement communal, pour un équivalent surface de 11,27 ares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré, décide l'acquisition des parcelles au prix de 9 500 euros l'are soit un prix total de 107 065 euros et de prendre en charge les frais de notaire.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

DIVERSES ACQUISITIONS FONCIÈRES EN ZONE NATURELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition foncière de différentes parcelles autour du village pour une superficie totale de 44,10 ares et pour un prix total de 3 520 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide l'acquisition des dites parcelles au prix global de 3 520 euros et de prendre en charge les frais de notaire.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

ACQUISITIONS FONCIÈRES - DIVERSES PARCELLES DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de propositions d'acquisition de diverses parcelles de voirie :

- rue des Acacias, pour une superficie totale de 177 m²
- rue des Chasseurs, pour une superficie totale de 6,66 ares
- rue de la Source, pour une superficie totale de 2,08 ares
- rue de la Forêt, pour une superficie d'environ 6,53 ares

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir lesdites parcelles pour l'euro symbolique et de procéder à ces acquisitions foncières par acte administratif.

Il autorise Monsieur Alain KLEIN, adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte de vente et à solliciter l'inscription des parcelles au livre foncier.

Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à ces dossiers et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022.

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAUX – ADHÉSION DÉFINITIVE

Monsieur le Maire expose le principe de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et les Communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres intercommunaux.

Le Conseil Municipal décide de confirmer son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.

La contribution de la Commune aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte sera fixée par le Bureau Exécutif au prorata de la valeur du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la Commune. La contribution est soumise à actualisation chaque année par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal invite le Maire, autorité de police, à prendre le cas échéant les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean BIEHLER comme représentant titulaire et Madame Rachel LE-GUERER-VERGER comme représentant suppléante de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte .

TARIF DES PRESTATIONS EN RÉGIE DE RECETTES : MAISON DES PÊCHEURS

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif des prestations en régie de recettes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le forfait pour une journée en semaine de la location de la Maison des Pêcheurs à 60 euros à compter du 1er décembre 2021.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale (MFR) de St Dié dans le cadre de la participation au fonctionnement de l'établissement pour un élève inscrit de notre commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide le versement d'une subvention de 100 euros à la MFR de St Dié.

L'information communale

PROJET DE MISE EN PLACE DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION SUR LA COMMUNE ! ON VOUS EN DIT PLUS !



La commune d'Oberhaslach réfléchit actuellement à la mise en place de caméras de vidéoprotection aux entrées du village (rue de Wasselone, rue de Molsheim, Rue du Nideck ainsi qu'à proximité de la zone de loisir). A travers ce projet, l'idée est de répondre à une attente de sécurité des habitants, mais aussi de faciliter le travail d'identification en cas de vague de cambriolage, incidents, ou incivilités comme les dépôts sauvages.

Quelles garanties pour la protection de la vie privée ?

Les caméras ne permettent pas de visualiser l'intérieur des habitations. Des procédés de masquage irréversible de ces zones sont mis en œuvre. Le tout est vérifié par la Préfecture et la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Qui peut consulter les images ?

Le visionnage des images ne peut être opéré que par les personnes spécifiquement et individuellement habilitées. Ces personnes doivent être particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un tel système.

Pendant combien de temps sont conservées les images ?

La durée de conservation des images doit être proportionnée et correspondre à l'objectif pour lequel le système de vidéoprotection est installé. En règle générale, quelques jours suffisent pour effectuer des vérifications, par exemple à la suite d'un incident. Dans tous les cas, la durée ne peut excéder un mois.

Ce projet représente, certes, un coût pour la commune, mais pourrait être largement subventionné.

OUVERTURE D'UN SALON DE COIFFURE

Le 17 décembre dernier, Virginie PIERRON a ouvert son salon de coiffure "L'art d' coiff".

Situé dans les anciens locaux de la Maison de la Nature, le salon vous ouvrira ses portes :

- Le mardi et jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 21h
- Le mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 20h

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro de téléphone : 03.88.62.26.39

Et pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet dédié : <http://lartdcoiff.fr/>

Le salon de coiffure est également présent sur l'application mobile Intramuros.

La municipalité souhaite à Virginie la bienvenue et pleine réussite dans son projet !



DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de Saisine par Voie Electronique (SVE).

Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée. Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont OBERHASLACH, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services municipaux restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande. Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles en début d'année 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

ÉCOLE : REMISE DE KITS DE SÉCURITÉ À LA CLASSE DE CP

Monsieur le Maire Jean BIEHLER et son adjointe aux affaires scolaires Mireille RODRIGUEZ se sont rendus à l'école le vendredi 22 octobre à la rencontre des élèves de CP pour la remise des kits de sécurité.

En effet la communauté de communes de Molsheim Mutzig a offert à tous les élèves de CP des 18 communes un casque, un gilet, un brassard fluorescent le tout dans un sac.

Anne LUNATI accompagné de Jean-Luc SCHNELZAUER ont travaillé sur la sécurité à vélo. Les élèves ont appris de façon ludique les panneaux de signalisation et ont obtenu avec succès " un permis vélo" ce qui va leur permettre dès le printemps de faire des sorties vélos dans le cadre scolaire en toute sécurité.



A OBERHASLACH, DES PROJETS RÉALISÉS GRÂCE AUX SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET L'ÉTAT

En 2021, la municipalité a engagé d'importants travaux de rénovation du patrimoine communal et collectif. Des travaux qui n'auraient pas pu se faire sans l'aide de nos partenaires financeurs.

Pour rénover notre salle des fêtes, la Collectivité européenne d'Alsace a accordé une subvention d'un montant de **25 086 €** au titre du Fonds de solidarité. **L'Etat a quant à lui accordé un financement de ces travaux par le versement d'une subvention de 30 000 €** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

En vue de la sécurisation et la rénovation de l'école élémentaire, la Collectivité européenne d'Alsace a accordé à la commune une subvention de **24 345 €** au titre du Fonds de solidarité.

La réhabilitation du Centre de Première Intervention (CPI) a été subventionnée quant à elle par **l'Etat pour un montant de 1 742 €** au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Enfin, pour rénover et sécuriser notre aire de jeux, la commune espère pouvoir compter une nouvelle fois sur la Collectivité européenne d'Alsace dont l'attribution d'une subvention reste en attente de décision pour cette dernière.

En 2021, la Commune aura donc pu compter sur les services de l'Etat et de la Collectivité Européenne d'Alsace pour un montant de subventions de **81 173 €**.



NOS FÉLICITATIONS

- ♣ Gaultier, fils d'Aude SCHACH et de Yann RIEGERT est né le 22 janvier
- ♣ Ezekiel fils de Floriane LUTRAT et Julien MELAO est né le 5 février
- ♣ Elise, fille d'Aimé ZERR et Laetitia KLEIN est née le 19 mars
- ♣ Lina, fille de Gaétan CHARTON et Jennifer NOURI est née le 13 Juillet
- ♣ Emmie, fille de Jonathan et Pauline JUMEAU est née le 13 septembre



TOUS NOS VŒUX VOUS ACCOMPAGNENT

- ♣ Guillaume FARNER a épousé Magdalen LANÇON le 19 Juin
- ♣ Jean-Luc JACQUEMIN a épousé Madeleine PACLET le 3 juillet
- ♣ Jean-Claude KLINGLER a épousé Emilie WALZER, le 10 juillet



ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- ♣ Jean-Paul CIBIEL est décédé le 26 janvier à l'âge de 72 ans
- ♣ Michel GREBERT est décédé le 15 février à l'âge de 66 ans
- ♣ Maria-Irène SCHNELZAUER (née MUNCH) est décédée le 25 mars à l'âge de 81 ans
- ♣ Eugène KLINGLER est décédé le 11 mai à l'âge de 73 ans
- ♣ Thérèse SCHWEBEL (née JOOSSEN) est décédée le 23 août à l'âge de 80 ans



AGISSONS ENSEMBLE AVEC LE PLAN CLIMAT 2021-2027

>> MAIS C'EST QUOI LE PLAN CLIMAT ?

Le Plan Climat est un document obligatoire visant à **organiser la transition écologique du territoire**. Sa réalisation a été confiée au PETR Bruche Mossig par les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, de la région de Molsheim-Mutzig et de la Mossig et du Vignoble.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie autour de plusieurs thématiques :

- ✓ La sobriété énergétique
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Le développement des énergies renouvelables
- ✓ L'adaptation au changement climatique
- ✓ La qualité de l'air

Mis en place par la collectivité pour une **durée de 6 ans**, il a vocation à **tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau**.

La construction de ce Plan Climat s'est opérée en 3 phases, durant 2 ans et demi :

- 1 observation sur le terrain (phase de diagnostic),
- 2 proposition d'un programme d'actions concrètes et réalisables (phase stratégique et opérationnelle),
- 3 évaluation des impacts environnementaux pour chacune des actions proposées.

>> LE DIAGNOSTIC

Le constat est sans appel. Le logement et l'industrie représentent plus de 67% de la consommation énergétique et l'agriculture et les transports émettent 53% des gaz à effet de serre. En parallèle, les besoins en énergies renouvelables continuent d'augmenter. La transition a déjà commencé avec la mise en route d'éoliennes sur le plateau de Saâles et la nouvelle centrale biogaz de Marlenheim, qui utilise exclusivement des déchets de l'agriculture.

Mais il faut aller encore plus vite.

Le Plan Climat a été réalisé grâce à un effort collectif et un **engagement volontariste**.

>> LES OBJECTIFS



Multiplier par 4

le nombre de logements collectifs et individuels rénovés chaque année



Multiplier par 2

le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologique



Développer

les circuits courts et plus respectueux de l'environnement pour tendre vers une alimentation plus locale



Développer

le cyclable et les mobilités alternatives



Multiplier par 2

la production d'énergies renouvelables locales d'ici 2050



>> DES ACTIONS RÉALISTES ET RÉALISABLES

Le programme d'actions de ce Plan Climat est réparti en **31 actions et 11 thématiques** mises en œuvre par tous : collectivités, associations, entreprises et citoyens.



Agriculture et alimentation



Bâtiment



Aménagement



Déchets et valorisation



Eau



Énergie



Forêt



Mobilité



Gouvernance



Promotion du territoire et de ses actions



Sensibilisation de tous les publics

>> LE CHOIX D'UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE À MOYEN ET LONG TERME

4 axes de travail ont été proposés pour répondre localement aux défis climatiques et énergétiques.

Axe 1 : encourager **LA SOBRIÉTÉ** pour réduire la consommation d'énergie des ménages et des industries, et freiner le gaspillage.

Axe 2 : favoriser **L'AUTONOMIE** du territoire par l'agriculture locale et les énergies renouvelables.

Axe 3 : maintenir un **CADRE DE VIE** désirable en laissant sa place à la nature et en développant les mobilités alternatives au « tout-voiture ».

Axe 4 : mobiliser et sensibiliser **L'ENSEMBLE DES CITOYENS**, institutions publiques et organisations privées.

>> MAINTENANT À NOUS DE JOUER !

La mise en œuvre du Plan Climat du territoire Bruche Mossig se fera par nous tous : collectivités, acteurs privés, citoyens. Il est impossible de tout réaliser seul. Choisissez les actions qui vous motivent et agissons ensemble, chacun à notre niveau. Nous avons envie de faire mieux, et vous proposons les solutions pour le faire.

- ✓ **Consultez le Plan Climat**, notamment le **programme d'actions** qui vous présentera de nombreux exemples et méthodes pratiques et efficaces : bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie
- ✓ **Sollicitez votre élu référent Plan Climat** présent dans chaque commune. Il peut vous aider et vous accompagner dans vos projets.



La réussite appartient à tout le monde, et c'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite.



BRUCHE MOSSIG
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

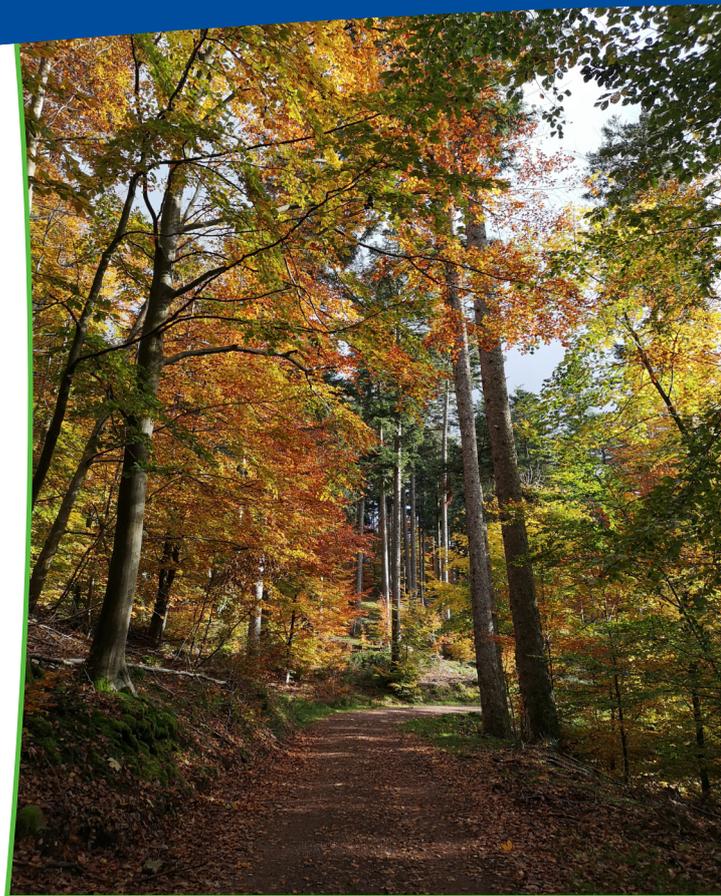
ETAT DES LIEUX FORESTIER PAR L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA BRUCHE

Après 3 années de sécheresse, la pluie est finalement revenue, arrosant régulièrement la région depuis l'hiver passé. Cette humidité et les températures peu élevées que nous avons connues au printemps et à l'été ont apporté un peu de répit à nos forêts permettant, tantôt à des arbres en pleine maturité de se reconstituer, tantôt à des semis de s'installer convenablement.

Cette accalmie ne sera sans doute que de courte durée. Les projections climatiques annoncent, dans tous les cas une augmentation des températures moyennes et une augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes (tempêtes, sécheresses, inondations, etc.). Ces derniers contribueront à affaiblir les massifs et à les rendre plus sensibles aux maladies et ravageurs existants ou à venir.

En parallèle, la tension sur la ressource bois augmente au niveau mondial. Cette situation a conduit cette année à une pénurie sur divers produits, impliquant des retards notamment dans le domaine du bâtiment, mais aussi une explosion des prix, du fait d'un effet d'appel d'air par la demande en bois des Etats Unis et de la Chine. Cette pénurie est vécue par beaucoup comme un paradoxe, puisque l'on estime pour 2020, dans le Grand Est, à 4 million de m³ exploités dans le cadre des coupes de bois scolytés, soit environ 10% du volume d'épicéa sur pieds et 4 fois le volume de bois d'œuvre d'épicéa récolté annuellement (source Fibois Grand Est).

Il faut toutefois rappeler que si la ressource bois ne manque pas en France, ce sont bien les infrastructures de transformations qui font défaut, puisque une part non négligeable des sciages vendus en France sont transformés à l'étranger. Les prix proposés par les Etats Unis et la Chine durant cette période, ayant été plus attractifs, une grande partie des bois sont partis vers ces pays, creusant l'écart entre l'offre et la demande en France et en Europe.



COMMANDE GROUPEE DE GRANULÉS À BOIS

Vous êtes intéressés par une commande groupée de granulés à bois ? Nous envisageons de passer une commande groupée pour le début de l'année 2022.

Actuellement, les prix sont très fluctuants. Si nous atteignons une commande équivalente à plus de 10 palettes, vous pourrez bénéficier d'un tarif "commande groupée" de 300 € (livraison incluse). Si nous atteignons 5 palettes, le tarif sera de 310 € (livraison incluse).

N'hésitez pas à envoyer un mail (avant le 31/12/21) à rachel.le-guerer-verger@oberhaslach.fr (Adjointe au développement durable et solidaire à la commune d'Oberhaslach) en précisant le nombre souhaité et votre adresse postale pour la livraison.

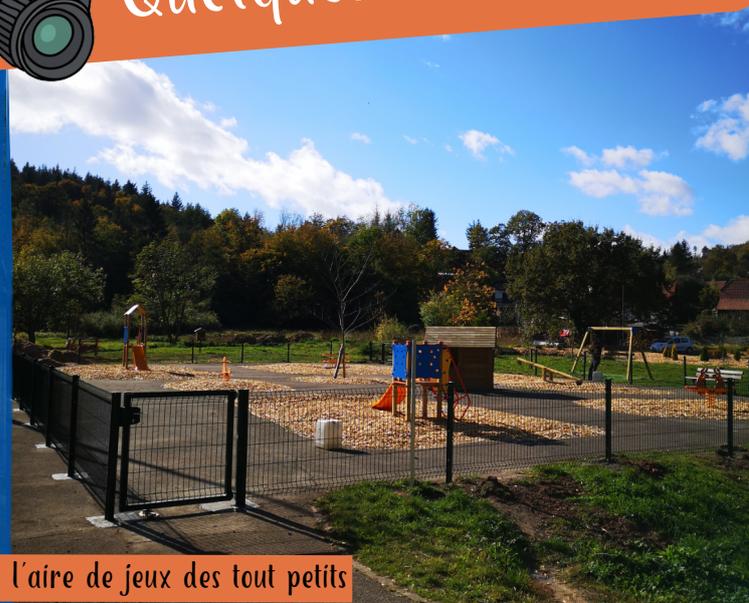
Toutes vos questions sont les bienvenues.



Quelques réalisations



Sécurité : engrillagement de l'aire de jeux des tout petits



Pose de macadam dans la rue des Pâquerettes



Pose de macadam rue du Klintz (en face de l'étang de pêche)





Retour en image

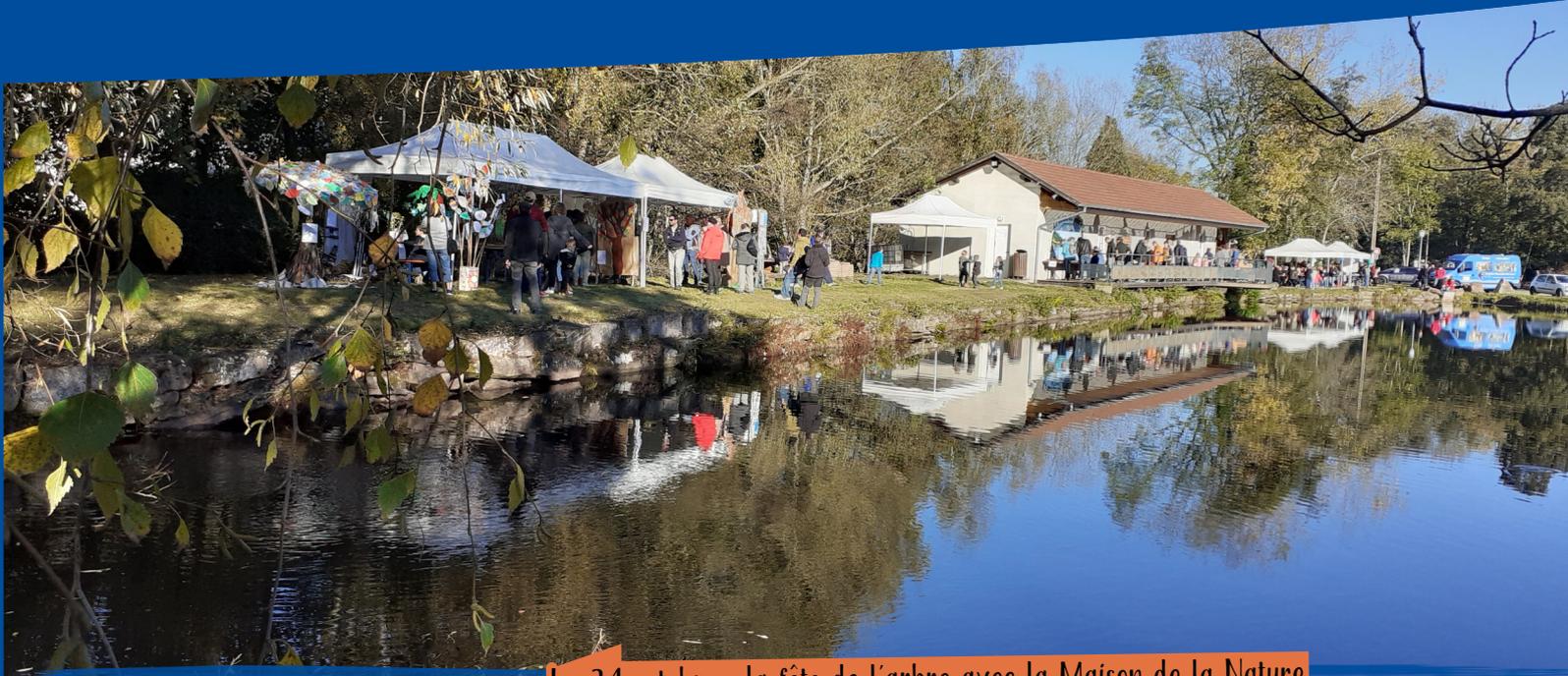


Sensibiliser au dépistage du cancer du sein
Suite à l'action d'octobre rose, la municipalité a eu l'honneur de remettre un chèque d'un montant de 850 € à l'association de « La Ligue contre le cancer 67 ». Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour soutenir cette cause.



Le 17 octobre : la marche populaire du Ski-Club





Le 24 octobre : la fête de l'arbre avec la Maison de la Nature



Le 31 octobre : animation d'halloween avec les conscrits !



Retour en image



Cérémonie du 11 novembre : après un dépôt de gerbe et une minute de silence devant notre monument aux morts notre commune s'est associée aux municipalités d'Urmatt et de Niederhaslach pour commémorer ensemble cette journée si particulière.



Le 21 novembre. le déjeuner dansant de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le 27 novembre, organisé par le Comité des fêtes, le concert de polyphonies Corse du groupe « Alte Voce »



Le 6 décembre, Saint Nicolas à la rencontre des enfants de l'école maternelle



Le 11 décembre, les conscrits organisent au PROXI une après-midi de Noël avec vente de crêpes et vin chaud



Le 12 décembre, la municipalité et le CCAS mobilisés pour le Noël de nos aînés avec la livraison d'une centaine de repas préparés par l'Hostellerie St Florent





Féerie de Noël



Le 4 décembre dernier, l'équipe du Comité des fêtes et de la commune organisait la 3ème édition de la Féerie de Noël





Des décors réalisés par Ingrid et Laetitia

Démonstration de forge par le maréchal-ferrant et le coutelier

La Brasserie du Nideck



Le concert de Noël de l'Harmonie de Niederhaslach

Prochainement à Oberhaslach

*sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire



EN JANVIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Dimanche 16 De 9h à 17h	Tournoi seniors  06.03.20.45.34	Salle des fêtes	F.C Haslach
Samedi 22 et Dimanche 23	Tournoi LAFA  06.72.16.73.58	Salle des fêtes	A.S.B.H

EN FEVRIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 5 à 16h	Tournoi vétérans  06.71.72.77.26	Salle des fêtes	F.C Haslach
Samedi 12 et Dimanche 13	Tournoi LAFA  06.72.16.73.58	Salle des fêtes	A.S.B.H
Samedi 26 à 15h	Carnaval des enfants  03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Comune et Comité des fêtes

EN MARS

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 12 à 20h	Fête de la Saint Patrick  03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Comité des fêtes

La municipalité vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2022 !

